
Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1-2005, 13 janvier 2005

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n^o 1159-2004 du 15 décembre 2004, modifié par le décret n^o 1195-2004 du 18 décembre 2004, cesse d'avoir effet à compter des présentes, en ce qui concerne l'exercice des fonctions du ministre de la Justice.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43712